

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL

Séance du 09 juillet 2025

Délibération n°2025-07-01

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-cinq
En exercice : 16	Le neuf juillet, à dix-neuf heure trente
Délégués présents : 9	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment
Suppléants (avec voix) : 0	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de
Suppléants (sans voix) : 0	la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-
Pouvoirs : 1	Yves MÂCHARD
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 5	
Votes exprimés : 10	<u>Date de convocation et d'affichage</u> : 03 juillet 2025
<u>DELEGUES PRESENTS :</u>	
<u>Délégués titulaires</u> : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Monsieur Roland NEYROUD	
<u>Délégués suppléants</u> :	
▪ Avec voix : /	
▪ Sans voix car titulaires présents : /	
<u>Pouvoirs</u> : Monsieur Rémi LAFOND (pouvoir à M. CHAUMONTET)	
<u>DELEGUES EXCUSES</u> : Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Jean PALLUD	
<u>DELEGUES ABSENTS</u> : Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 – POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 13 et 16,

VU le décret n°2017-199 du 16 février 2017, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatifs aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis favorable n°2025-06-75 donné par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 12 juin 2025,

CONSIDERANT que le Syndicat de Rivières a besoin de recourir à un contrat d'apprentissage pour mettre en œuvre des opérations et des projets relatifs à l'entretien et la gestion de la rivière ;

CONSIDERANT que la procédure de recrutement a été menée et qu'un candidat a été retenu et qu'il est inscrit dans une formation correspondant au poste et au profil recherché ;

Le Président expose les faits suivants :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un

diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Ce choix a été fait pour compléter les missions dévolues au technicien de rivières et dans un souci de transmission. C'est le technicien de rivières actuellement en poste qui encadrera l'apprenti durant toute l'année de scolarisation. Il entretiendra des liens privilégiés avec le centre de formation pour s'assurer de l'évolution des compétences du jeune et de sa bonne insertion dans le monde professionnel.

Le syndicat a procédé au recrutement d'un apprenti entre avril et mai 2025 et à l'issue des candidatures reçues, un candidat a été retenu et inscrit dans la formation Licence Professionnelle Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement, parcours Restauration Ecologique des Milieux Aquatiques. Cette licence correspond parfaitement aux attentes du poste de technicien de rivières.

Après avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** du recours au contrat d'apprentissage,

- **DECIDE** de conclure un contrat d'apprentissage tenant compte des caractéristiques suivantes :

- Poste occupé : Technicien de Rivières
- Missions :
 - Mise en œuvre du plan pluriannuel des boisements de berges
 - Aménagements et poses d'abreuvoirs
 - Etude & diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et la Léchère (selon le profil)
 - Missions relatives à des actions préalables et d'accompagnement global pour le territoire
 - Missions relatives à la communication et la sensibilisation
- Diplôme préparé : Licence Professionnelle Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement, parcours Restauration Ecologique des Milieux Aquatiques, au Centre de Formation d'Apprentis FORMASUP SAVOIE MONT BLANC domicilié à l'Université Savoie Mont Blanc 5 chemin de Bellevue – CS 80439 – 74 944 ANNECY cedex
- Durée de la formation : Année scolaire 2025-2026 / 12 mois, du 01/09/2025 au 31/08/2026
- Temps de travail au syndicat : 35h/semaine, soit 7h/jour
- Rémunération : en fonction de l'âge de l'agent et déterminée par un pourcentage du SMIC, soit 51% dans le cas présent. Seront ajoutés à la rémunération les avantages sociaux en vigueur au syndicat : les titres restaurant, les chèques cadeaux Noël, la participation de l'employeur aux prestations de santé et de prévoyance
- Frais de Formation : 8 500€ net de taxe supporté en totalité par le syndicat du fait de l'absence de prise en charge des coûts de la formation par le CNFPT

- **PRECISE** que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation) sont inscrits au budget 2025,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissages et les conventions conclues avec les Centre de Formation d'Apprentis,

- **DESIGNE** comme médiateur chargé de résoudre les différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage, sur le fondement de l'article D.6274-1 du Code du travail, le Centre de Gestion de la fonction publique de Haute-Savoie (CDG74).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean-Yves MÂCHARD,

Le secrétaire de séance,
Jacqueline CECCON



FICHE DE POSTE
Le Syndicat de Rivières les Ussets recrute

Contrat d'apprentissage (H/F) : Technicien de rivières

Date de mise en ligne : semaine 19 - Date limite de réponse : 30 mai 2025, 12h00

Depuis 2020, le Syndicat de Rivières les Ussets est la structure compétente en matière de GEMAPI sur le bassin versant des Ussets (avant-pays savoyard) et en 2022, pour les ruisseaux et affluents du Rhône, en rive gauche.

Également, le syndicat est porteur et pilote un Contrat de Milieux des Ussets (2022-2024) qui concourt à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la sensibilisation et la communication en lien avec ces enjeux.

Le Syndicat est également la structure Animatrice et coordinatrice du Plan de Gestion de la Ressource en Eau depuis 2017.

Le Syndicat emploie une responsable de structure, une assistante de gestion administrative et ressources humaines, une gestionnaire comptable et budgétaire, une chargée de communication, 3 techniciennes en charge des milieux aquatiques et de la ressource en eau et un technicien de rivières.

Dans le cadre de ces missions de préservation des cours d'eau, le Syndicat est à la recherche **d'un(e) alternant(e), de niveau BAC+3, à compter de septembre 2025, qui assurera la mise en œuvre du plan de gestion des boisements de berges, la déclinaison opérationnelle de la pose d'abreuvoirs sur des cours d'eau prioritaires (qualité et préservation des écrevisses patrimoniales) et la programmation d'interventions sur les affluents du Flon et du Fornant.**

Placé(e) sous la responsabilité du Président et de la directrice, l'alternant(e) sera encadré(e) par le technicien de rivières et devra effectuer les missions suivantes :

CONTEXTE ET CONTENU DU POSTE :

1/Mise en œuvre du plan pluriannuel des boisements de berges :

- Réalisation de diagnostics approfondis : ripisylve, bois mort, EEE,
- Définition et mise en œuvre des actions, suivi de leur avancement, et mise à jour des bases de données SIG,
- Préparation, conduite et évaluation des chantiers des boisements de berges : programmation des travaux, relations aux entreprises et aux riverains, commande publique, suivi financier, évaluation/révision des opérations,
- Rédaction de dossiers réglementaires le cas échéant (dossier loi sur l'eau, DICT, etc.), communication, relations avec les communes concernées

2/Aménagements et poses d'abreuvoirs :

- Réalisation de diagnostics approfondis, concertation et animation foncière avec les usagers et propriétaires, définition des enjeux et des travaux,
- Commande publique, suivi financier et budgétaire des travaux,
- Pilotage, planification et suivi des travaux avec l'entreprise, évaluation

3/ Etude & diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et la Léchère (selon le profil) :

Une vision globale du fonctionnement et des dysfonctionnements hydromorphologiques sur ce secteur a été réalisée en 2024 afin d'identifier les actions à mener. L'objectif est de poursuivre et de terminer le travail engagé en menant les actions suivantes :

- Proposition d'un plan d'actions de restauration des fonctionnalités hydromorphologique :
 - Objectifs et définition des scénarii d'interventions
 - Comparatif avantages/inconvénients
 - Calendrier et exigences réglementaires
 - Estimatif financier
- Réunions de concertations et d'information avec les mairies concernées notamment, en collaboration avec le technicien de rivière. Cette étude sera étroitement liée aux actions du Contrat de Milieux relatives à la préservation de la ressource en eau (quantité, qualité, rejets STEP, etc.), au risque inondation (ruissellement) et à la préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le Flon.

4/Missions relatives à des actions préalables et d'accompagnement global pour le territoire :

- Réponses aux sollicitations des riverains en matière de boisements de berges, droits et obligations, lutte contre les invasives, etc., accompagnement des porteurs de projet dans la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »,
- Assistances techniques aux EPCI et aux riverains, sous la supervision du technicien de rivières,
- Surveillance des cours d'eau, recensement des pollutions, en lien avec la technicienne en charge des observatoires et ressource en eau,
- Animation de réunions et d'ateliers participatifs.

5/Missions relatives à la communication et la sensibilisation :

- Participer à des événements locaux, proposer des conférences, formations le cas échéant,
- Participer à la conception d'outils de communication (guides, plaquette, exposition, etc.) et de sensibilisation (animations nature, etc.) en lien avec les sujets du poste, en collaboration avec la chargée de communication, et sous la supervision de la direction,
- Participer au Comité de Rivières des Usses et à la rédaction du rapport d'activité annuel, sous la supervision de la direction.

PROFIL :

SAVOIR-ETRE :

- Niveau d'étude souhaité : BAC+3 (**Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement** : Parcours Restauration écologique des milieux aquatiques ou Analyse et Techniques d'inventaires de la biodiversité, **ou équivalent**)
- Bonnes capacités relationnelles (élus, riverains, acteurs locaux, partenaires) et rédactionnelles,
- Organisation et rigueur, respect des objectifs et missions confiées,
- Autonomie dans le travail : capacité à piloter ses projets tout en identifiant et rendant compte des éventuels points de blocage et questions,
- Curiosité, force de proposition, goût pour le travail en équipe.

SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE :

- Informatique (suite Office) et pratique de l'outil SIG (Qgis) indispensable,
- Analyses et relevés de terrain, bonne condition physique et aisance pour le travail au bord des cours d'eau isolés

CARACTERISTIQUES DE L'APPRENTISSAGE :

Poste à temps complet de 35h / semaine, télétravail possible

Poste en alternance, de septembre 2025 à septembre 2026

Indemnité d'apprentissage selon la législation en vigueur + Titres Restaurants + Participation employeur complémentaire santé et prévoyance + Chèque cadeau à Noël

Poste basé à Bassy (74)

Permis B obligatoire

Conditions particulières liées au poste : disponibilité ponctuelle en soirée ou en weekend. Utilisation ponctuelle de son véhicule personnel en cas d'indisponibilité du véhicule de la collectivité (remboursement selon la réglementation en vigueur)

CANDIDATURE :

Adresser une lettre de motivation et un CV avant le 30 mai 2025, 12h00 à :

Monsieur le Président

Syndicat de Rivières les Usses

107 route de l'Eglise

74 910 BASSY

Par mail à : direction@rivieres-usses.com